

Question d'École NLS 2026

Le sujet supposé savoir dans le contrôle

Argument

par Patricia Bosquin-Caroz

« Notre art du sujet supposé savoir fait objection au discours contemporain du maître, dans la mesure même où son discours désormais [...] prend ses assises du savoir mis en position de semblant absolu ».

JACQUES-ALAIN MILLER, « Notre sujet supposé savoir »

Dans l'expérience analytique se distinguent plusieurs sujets supposés savoir. Jacques-Alain Miller en avait ébauché une esquisse dans la perspective de journées de travail sur le thème « Notre sujet supposé savoir ». Il en épingle alors trois occurrences :

La première est celle du sujet « qui vient nous voir et dont nous attendons qu'il nous informe de ses raisons ». La seconde est l'analyste lui-même, supposé savoir interpréter et engendrer la signification de « je ne sais pas ce que je dis ». Enfin, la troisième occurrence du sujet supposé savoir est la conséquence de la précédente : elle implique l'émergence de la croyance du sujet en un savoir insu, lisible, déchiffrable et interprétable. Elle instaure « la position de l'inconscient comme puissance de chiffrage ¹ ». C'est l'inconscient interprète, transféré à l'analyste, qui met l'analysant à la tâche analytique. L'analyste donne son support au transfert en sachant qu'il n'est pas le sujet supposé savoir. Selon l'indication de Freud, il lui est recommandé de mettre de côté tout savoir acquis, notamment ce qu'il a retenu de l'expérience d'autres cas.

Mais que devient le sujet supposé savoir au bout du parcours analytique ? « En principe, [dit Lacan] le psychanalyste le sait ce qu'il devient. Assurément, il choisit ². » Il devient le résidu, le reste, le déchet de l'opération analytique. La chute du sujet supposé savoir se produit simultanément à la réduction de l'analyste comme objet *a*. Et il sait, qu'à la fin, il est « rejoint par le désêtre que subit le sujet supposé savoir [...] [auquel il] « donne corps, sous la forme de l'objet petit *a*, à ce que devient le sujet ³ ».

¹ Cf. Miller J.-A., « Notre sujet supposé savoir », *La Lettre mensuelle* de l'ECF, n° 254, janvier 2007, p. 3-6.

² Lacan J., *Le Séminaire*, livre XV, *L'Acte psychanalytique*, texte établi par J.-A. Miller, Paris, Seuil & Le Champ Freudien, 2024, p. 109.

³ *Ibid.*, p. 112.

Si, dans une analyse, le sujet supposé savoir s'instaure dans la perspective de sa chute, il en va probablement autrement dans l'expérience du contrôle. La question se pose d'emblée : où situer le sujet supposé savoir ? Est-il incarné dans la figure de l'analyste contrôleur, dans celle du contrôlant, voire dans le cas soumis au contrôle ? Les trois occurrences du sujet supposé savoir repérées dans l'expérience analytique sont-elles transposables comme telles à la situation du contrôle ? Celles-ci sont à plusieurs égards comparables.

Premièrement, on s'adresse à un contrôleur supposé savoir contrôler. Ensuite, bien que le contrôle s'exerce dans une dimension plutôt permissive qu'inhibitrice, il peut faire apparaître le constat de « je ne sais pas ce que je dis, ou ce que je fais ». Enfin, le contrôlant est amené à parler librement, ici, à propos d'un cas de sa pratique, le sien propre étant l'affaire de l'analyse personnelle.

Mais attention, le contrôleur n'est pas en place d'objet cause du désir, comme le mathème du discours analytique l'indique. Il serait plutôt, comme le formulait Lacan, en place de « subjectivité seconde⁴ ». Ainsi, le contrôlant serait invité à rejoindre le contrôleur à cette place de « subjectivité seconde », ce qui fait dire à J.-A. Miller que le contrôle « ressubjective⁵ ». Qu'est-ce à dire ? Il va de soi que la situation des partenaires diffère de la relation analytique et se rapproche davantage d'une relation intersubjective. La discussion, la conversation et pourquoi pas « l'élaboration provoquée⁶ » se rapporteraient-elles à ce mode d'échange ?

Lacan a préféré au terme de « contrôle » ou de « supervision » celui de « super-audition⁷ ». Dès lors, s'agirait-il pour le contrôleur d'entendre ce qui échappe au contrôlé ou ce qu'il méconnaît ? Le contrôle se concevrait alors comme un « contrôle du signifiant⁸ ».

Et le savoir, de quel ordre est-il ? Supposé n'est pas exposé. Si le débutant peut à l'occasion apprendre à construire un cas, voire à l'écrire, il saura vite qu'une construction ne reste pas immuable, ni un carcan dans lequel on enferme un sujet parlant. D'ailleurs, ne se présente-t-elle pas, dans la plupart des cas, comme un savoir à déconstruire ? Le gain de savoir ne surgit-il pas à l'insu des protagonistes, comme effet de surprise, se manifestant dans un bien dire ?

Comment se déclinent aujourd'hui les différentes fonctions du contrôle, entre lumière et discussion sur un cas, et rectification de la position du praticien ? Nous les articulerons au thème du sujet supposé savoir et les envisagerons cette année du point de vue du contrôleur. Ce sera l'occasion d'une mise à jour de la pratique du contrôle dans la NLS.

Rendez-vous à notre événement *Question d'École* le 17 janvier prochain !

⁴ Lacan J., « Fonction et champ de la parole et du langage en psychanalyse », *Écrits*, Paris, Seuil, 1966, p. 253.

⁵ Miller J.-A., « La confidence des contrôleurs. Le débat. La matinée », *La Cause freudienne*, n°52, p. 142-143.

⁶ Cf. Miller J.-A., « Cinq variations sur l'élaboration provoquée », *La Lettre mensuelle de l'ECF*, n°61, juillet 1987, p. 5-11.

⁷ Lacan J., « Conférences et entretiens », Scilicet, n°6/7, Paris, Seuil, 1976, p. 42.

⁸ La Sagna P., cité par Caroz G., « Le contrôle ressubjective », *L'HebdoBlog* n°287, 4 décembre 2022.